



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 15 janvier 2026

Le quinze janvier deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 11/01/2026

Nombre de membres en exercice : 13 - Présents : 9 - Votants : 13

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, M Benoit COUTEAU, M Vincent CAILLÉ, Mme Sylvie CHATELLIER adjoints au Maire, M. Pascal BOUTON, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Servane CHESNEAU, Mme Hélène QUÉMÉRÉ

Absents excusés : M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ)
M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE)
M Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)
Mme Gwladys ROUSSEAU (donné pouvoir à Mme Françoise MÉNARD)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2026-15-01-005 – Convention Analyse de la Pratique à la crèche

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant le besoin de soutien professionnel face aux situations de complexité et de souffrance au travail, et s'inscrit dans les recommandations du rapport IGAS 2022 visant à améliorer la qualité de l'accueil en crèche et à prévenir les risques psychosociaux.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal de valider une convention qui a pour objet la mise en place de séances d'analyse de la pratique professionnelle à destination des directrices d'établissements d'accueil du jeune enfant du secteur Vignoble, pour la période du 1er octobre 2026 au 1er février 2029.

Le projet prévoit des séances, animées par une psychologue, organisées à tour de rôle dans les communes signataires. Le coût de chaque séance (200 €) est pris en charge par la commune accueillante, à raison d'une intervention maximum tous les deux ans.

Cette démarche vise à soutenir les directrices dans leurs missions managériales et éducatives et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 22/01/2026

ID : 044-214401002-20260115-20261501005-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de la convention avec Virginie BEZARD-LARRIEU, psychologue à VALLET qui interviendra en qualité de psychologue auprès des directeurs de crèche du Vignoble

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Sylvie CHATELLIER



Le Maire
Stéphane ENTÈME

Stéphane ENTÈME
Maire
2026.01.20
16:43:06+01'00'
2025.3.0

